



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 11-2020  
Rue de la Poste et av. Samson Reymondin -  
Réaménagement de l'espace public,  
Mise en séparatif, renouvellement et renforcement des  
infrastructures de la Ville de Pully  
Crédit demandé : CHF 9'370'000**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc citée en titre s'est réunie le 9 septembre 2020 entre 18h30 et 20h30 au foyer de la Maison pulliérane, dans le but de vous présenter un rapport sur le préavis N° 11-2020 et de voter ce préavis.

### **Membres**

Présidence : Pierre François Clerc

Présents : Mme Anne Brunner, MM. Michel Aguet, Remo Kuonen, Robin Carnello, Tristan Cordonier, Rihab Hammami, Yassin Nour (remplace Max Henking), et Philippe Slama.

### **Municipalité**

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Marc Zolliker (DTSI) et Nicolas Leuba (DUE), leurs chefs de service Messieurs Thierry Lassueur (DTSI) et Philippe Daucourt (DUE) ainsi que par Messieurs Alexandre Machu (DTSI), Régis Brasey (DTSI) et Thibaut Defois (DUE)

---

## Présentation du préavis par la Municipalité, résumé du préavis

M. Zolliker présente les grandes lignes du préavis. Il nous rappelle que diverses motions déposées il y a plus de 10 ans, dont celles de MM Michel Aguet et Philippe Haldi, demandaient déjà une requalification du cœur de la ville. Il souligne que le résultat présenté dans ce préavis a pris en compte les résultats d'une démarche participative comprenant notamment les commerçants.

Il précise que l'objectif central est l'augmentation de l'attractivité du centre de Pully. Le réaménagement de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin en sont les éléments centraux. La limite de vitesse sur ce tronçon sera abaissée à 30 km/h, les trottoirs seront élargis au bénéfice des piétons et des commerces, quelques places de stationnement pour les autos seront supprimées, et les abords bordés de nouvelles plantation d'arbres.

En parallèle aux travaux en surface, divers travaux portant sur les canalisations seront réalisés. Une partie des eaux transitera par des canalisations sous le sentier du Lycée où un nouveau collecteur sera installé. Le chantier dans le centre de la ville nécessitera une modification des trajets des lignes de bus 47 et 48. Ceux-ci emprunteront l'avenue du Tirage dans le sens montée. Le double sens pour les voitures ne fait pas partie de ce préavis et sera analysé ultérieurement.

## Discussion et questions

Quel est l'urgence des travaux dans le sous-sol ?

La situation est aujourd'hui critique avec l'alimentation électrique, notamment en cas de coupures, qui priverait un bloc de maisons plutôt qu'un seul immeuble. Le séparatif reste également à faire. Le réseau d'eau pose aussi des problèmes. Une conduite provisoire a dû être posée sur certains tronçons. La conduite d'origine date des années septante. L'urgence n'est pas extrême, mais ces travaux doivent être réalisés. Pour des raisons économiques, une partie des eaux est déviée sur le côté Reymondin, et l'autre vers le sentier du Lycée. Le montant de l'ensemble des travaux sur le sentier du Lycée est estimé à environ CHF 900'000.

Avec comme préoccupation la mobilité des personnes âgées en déambulateurs et autres personnes à mobilité réduite, des membres de la commissions s'inquiètent du choix des pavés prévus. Les pavés employés à Pully ne seraient pas les plus appropriés. Il est demandé de préciser le type de pavés prévus.

La Municipalité précise que la zone pavée sera étendue jusqu'à la route. Des pavés, du type de ceux employés à la rue du Centre, seront posés avec soin afin que la surface soit le plus plane possible. Les joints seront constitués de sable et plus minces que les joints des pavés déjà existants. Les pavés doivent être durs, non glissants par tous les temps et avec des joints le plus mince possible précise la Municipalité qui s'engage à examiner la situation avec soin.

Quel est l'impact du projet sur la place de la Gare ?

Le passage des bus dans le sens montée de l'avenue du Tirage nécessite une adaptation du rond-point de la place de la Gare. La place de la Gare elle-même ne fait pas partie du projet. Elle fera l'objet du PQ Tirage-Gare.

Le profil de l'escalier du sentier du Lycée sera-t-il adapté pour la mobilité douce?

La pente est trop raide pour y aménager un chemin sans recourir à des escaliers. Ce sentier était à l'origine en pas-d'âne.

En l'absence de passages piétons dans la zone 30, comment la sécurité des piétons sera-t-elle assurée ?

Des chicanes, rétrécissements et autres aménagements permettront d'assurer la sécurité des piétons lorsqu'ils traverseront la route.

Pourquoi ne pas abaisser la vitesse sur l'avenue du Tirage également ?

La limitation à 30 km/h de façon permanente nécessiterait une réflexion et des aménagements non prévus par ce préavis. C'est le chantier qui impose le détournement des bus et la mise en bidirectionnel. Le canton ne donnerait pas forcément son accord pour mettre en zone 30 cet axe au vu de l'importance du transit. Cela serait aussi mal vu par les automobilistes.

Qu'en est-il des aménagements pour permettre aux résidents de l'avenue du Tirage de s'insérer dans le trafic, de même que ceux sortant du garage de la Migros ?

La sortie du parking de la Migros demeure inchangée. Une amélioration mineure est prévue pour améliorer la visibilité, mais rien de plus. Le miroir sur l'ilot qui aide les sorties de véhicules du No 5 sera supprimé. La Municipalité précise que des aménagements pourront être entrepris en fonction des retours d'information des usagers. La durée des travaux sur cette avenue sera de deux mois environ, planifiés avant l'été 2021.

Toujours à propos de l'avenue du Tirage, des membres de la commission trouvent regrettable que les réponses aux opposants ne se fondent que sur l'état du trafic et de la pollution générée par un trafic bidirectionnel limité aux seuls bus, et non pas à tous les véhicules, sachant que l'on sait aujourd'hui que le bidirectionnel est prévu pour tous les véhicules dans une étape ultérieure.

La Municipalité précise que seul le trafic bidirectionnel pour les bus est prévu par ce préavis, et c'est sur cette base qu'il est tenu de donner ses réponses. Des aménagements plus conséquents auront lieu lorsque cette artère sera en bidirectionnel pour tous les véhicules. Une estimation prévoit alors une augmentation de trafic de 1900 véhicules par jour. La mise en bidirectionnel pour tous les véhicules fera l'objet d'une mise à l'enquête à laquelle il pourra être fait opposition.

Des précisions sont demandées à propos du stationnement pour les deux roues.

Selon la Municipalité, il y aurait plus de places de stationnement pour les vélos que ce qui est mentionné dans le préavis, car des places ont été créées ce printemps qui n'y figurent pas. S'agissant des deux-roues motorisés, la Municipalité s'engage à conserver le nombre de places actuel, sachant qu'il en manque déjà.

Pour quelles raisons les coûts d'éventuelles fouilles archéologiques sont-ils imputés à la taxe d'épuration ?

C'est parce qu'on rénove le réseau d'assainissement qu'on tombe sur d'éventuels vestiges, donc les coûts leur sont imputés. Les taxes d'épuration ne devraient cependant pas augmenter. La probabilité de tomber sur des vestiges est faible, car les routes ont été déjà ouvertes maintes fois par le passé.

Les coûts du personnel communal sont-ils inclus dans le préavis ?

Ces coûts ne sont pas inclus dans le préavis, ils sont déjà dans le budget général et sont de toute façon présents.

Quels objets du patrimoine pourraient être vendus afin de financer les coûts ?

La Municipalité n'a pas de liste toute prête à disposition. La Municipalité a toutefois jugé utile de préciser qu'une vente du patrimoine est possible, même si l'impact d'une éventuelle

vente ne peut être attribué à tel ou tel projet. Il s'agit là d'une disposition d'ordre général qui figure sur les projets nécessitant d'importants investissements.

Quel est l'impact pour les services publics des différents réaménagements routiers ?

La police a été consultée et est favorable au projet. Les véhicules de la police en situation d'urgence de même que ceux de la voirie pourront emprunter la voie montante des bus sur l'avenue du Tirage.

Où le marché se tiendra-t-il pendant la durée des travaux ?

Des solutions sont en cours d'étude.

Les oppositions ont été traitées. Elles n'ont pas appelé de commentaires particuliers.

La commission des finances a voté le préavis par 9 oui et 2 abstentions. Cette information n'était pas encore disponible lors de la séance.

### **Conclusions**

C'est à l'unanimité que la commission ad hoc accepte les conclusions du préavis 11-2020 et vous demande, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'en faire de même.



Pierre François Clerc  
Président de la commission